

OLARGUES	Bureau Municipal Du 05 AOUT 2021 17 HEURES	COMPTE RENDU
Date : 06/08/2021	Rédacteur : Jean-Marc HUMBERT	

Présents :

M. ARCAS Jean, M. ARCAS Jean-Benoît, Mme BENEZECH Nicole, M. BRANVILLE Jean-Claude, M. CARRETERO Alban, Mme GENOD-HUMBERT Fabienne, M. HUMBERT Jean-Marc, Mme JULIEN Elyane, M. PLANES Jacques, M. RIQUIN Pascal, M. SANDOVAL-NADAL Romain

Procuration(s) :

M. ALMES Marcel donne pouvoir à M. ARCAS Jean, M. FOSTER William donne pouvoir à M. RIQUIN Pascal

Excusé(s) :

M. GUIRAUD Pierre-Marie

Objet : maintien ou non de la mise à disposition du village d'OLARGUES à l'association CIVAM-BIO pour la foire bio du 15 AOUT

Rappel : depuis de nombreuses années la commune d'Olargues met à disposition le centre-ville du village afin de permettre à l'association CIVAM BIO d'organiser sa foire BIO du 15 Août.

Cette festivité draine un très grand nombre de visiteurs sur notre commune de 2000 à voire 5000 personnes

En 2020 la pandémie mondiale n'avait déjà pas permis l'organisation de cette manifestation.

Depuis le second trimestre 2021 les élus d'Olargues ainsi que les responsables de l'association CIVAM BIO ont travaillé à la mise en place d'un projet pour l'été 2021.

L'évolution très rapide et actuelle de la crise sanitaire, la mise en place du « plan blanc » sur la région OCCITANIE et plus particulièrement sur le département de l'HERAULT est venue fortement perturber nos prévisions d'organisation.

L'ensemble des élus, le bureau élargi s'est réuni afin d'analyser la situation présente, il en est ressorti les constatations suivantes :

Au vu de l'aggravation rapide de la situation sanitaire sur le département de l'HERAULT, des constats émis par la préfecture et les services de santé,

Au vu des mesures à mettre en œuvre pour faire respecter les règles sanitaires en vigueur,

Au vu des recommandations transmises par la préfecture de l'Hérault le 27 juillet dernier complétées par les différents entretiens téléphoniques avec la sous-préfecture de Béziers,

« Dans ce contexte, la plus grande vigilance s'impose à l'occasion de fêtes de village et le pass sanitaire doit être envisagé sur les secteurs où la concentration de personnes est la plus importante (cœur de ville, places centrales, lieux d'animation musicale, concentration de bars et restaurants).

Lorsque le périmètre des festivités ne permet pas un contrôle d'accès (trop étendu, entrées multiples...) vous voudrez bien multiplier, en concertation avec les organisateurs de l'évènement, les appels à la vigilance et rappeler l'obligation du port du masque et de la distanciation sociale en tous lieux.

A la moindre défaillance des organisateurs ou si vous avez un doute sur leur capacité à garantir la sécurité sanitaire des participants vous devrez les inviter à renoncer à l'évènement. »

Notamment l'arrêté préfectoral n° 2021.01.894 du 26 juillet 2021 (déjà fourni)

Au vu des observations émises par les services de gendarmerie lors de la réunion du 02 août 2021 en mairie : communauté de brigade de Saint-Pons de Thomières.

Au vu de l'importance de la jauge de visiteurs présents sur cette foire les années précédentes (2000 à 5000 personnes)

Après étude de la nouvelle organisation soumise par l'association CIVAM-BIO

Considérant que l'organisation proposée (nombre de bénévoles, gestion logistique des entrées et sorties, plan vigie-pirate ne permet pas d'assurer le respect des règles sanitaires et sécuritaires en vigueur dans les conditions requises,

Considérant l'incertitude dans l'évaluation de la prise de risque et la mise en place du pass sanitaire à partir du 9 août, dans le souci d'application des nouveaux décrets et arrêtés à venir

Considérant que le rôle premier des élus d'une commune et de prendre en compte la sécurité de ses administrés et que la forte densité de visiteurs peut mettre à mal la sécurité sanitaire des OLARGUAIS et OLARGUAISES

Considérant que le centre-ville offre de multiples accès et que sa configuration ne permet pas de satisfaire aux recommandations des services de l'Etat

Les élus du bureau municipal élargi ont décidé à l'unanimité et à leur grand regret de ne pas autoriser la tenue de cette foire BIO le 15 Aout 2021 et invitent l'association organisatrice (CIVAM BIO) à reporter cette animation à une date ultérieure lorsque la situation sanitaire sera redevenue normale.

Fait à OLARGUES

Le Maire

Jean ARCAS

